

2003250

21 JUIN 2010



Le
Dépot n°

2009 BT70

**Rapport du Commissaire aux apports
sur la valeur des apports effectués par :**

- **Monsieur Noël MINARD**
- **Madame Isabelle DELAUNE épouse
MINARD**

**à la SARL A2COM DEVELOPPEMENT
en date du 30 juin 2010**

SARL A2COM DEVELOPPEMENT

Siège social : rue Jean-Marie David – Parc de la Teillais - 35740 Pacé

Capital social : 7.500 €

RCS RENNES 512 473 398

Rapport du Commissaire aux Apports sur la valorisation des apports

Madame, Monsieur, les associés de la SARL A2COM DEVELOPPEMENT

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Président du Tribunal de commerce de Rennes, en date du 19 mai 2010, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Noël MINARD et Madame Isabelle DELAUNE épouse de Monsieur Noël MINARD au profit de votre Société.

Un contrat d'apport entre Monsieur Noël MINARD et Madame Isabelle DELAUNE d'une part et la Société A2COM DEVELOPPEMENT d'autre part, en date du 14 juin 2010, fixe les conditions de l'apport en nature. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. Présentation de l'opération, description et rémunération des apports

1.1 Présentation de l'opération

Dans le cadre de la réorganisation du groupe A2COM et pour assurer et pérenniser le développement du Groupe, Monsieur Noël MINARD et Madame Isabelle DELAUNE ont souhaité faire apport à la société A2COM DEVELOPPEMENT, société holding, des parts sociales qu'ils détiennent dans les sociétés A2COM FORMATION, A2COM INSTITUT et A2 COM. A2COM.

A ce jour, la SARL A2COM DEVELOPPEMENT, société Holding du Groupe dont les associés sont Monsieur Noël MINARD et Madame Isabelle DELAUNE ne détient de participation que dans la SARL A2COM FORMATION.

Dans le cadre de la restructuration qui fait l'objet de mon rapport, il est envisagé d'apporter à la SARL A2COM DEVELOPPEMENT les parts détenues à titre individuel par Monsieur Noël MINARD et Madame Isabelle DELAUNE.

1.1.1 La société bénéficiaire des apports

Les caractéristiques de la société bénéficiaire des apports sont les suivantes :

<u>Forme</u> :	Société à Responsabilité Limitée
<u>Dénomination</u> :	A2COM DEVELOPPEMENT
<u>Objet</u> :	Acquisition, gestion de toutes valeurs mobilières, prise de participation ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit et dans toutes les sociétés.
<u>Exercice social</u> :	1er juillet – 30 juin
<u>Siège social</u> :	rue Jean-Marie David – Parc de la Teillais – 35740 Pacé Immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 512.473.398
<u>Capital</u> :	7.500 (Sept Mille Cinq Cents) Euros divisé en 750 parts de 10 (Dix Cents) Euros chacune.

1.1.2 Les sociétés dont les titres font l'objet des présents apports

Les caractéristiques des sociétés sont les suivantes :

1.1.2.1 SARL A2COM

<u>Forme</u> :	Société à Responsabilité Limitée
<u>Dénomination</u> :	A2COM
<u>Objet</u> :	mise en place de système informatique, achat, vente, location de matériel informatique et prestations informatiques
<u>Exercice social</u> :	1er juillet – 30 juin
<u>Siège social</u> :	rue Jean-Marie David – Parc de la Teillais – 35740 Pacé Immatriculée au RCS de Vannes sous le n° 404.072.787
<u>Capital</u> :	45.734,71(Quarante Cinq Mille Sept Cent Trente Quatre Euros et Soixante et Onze Centimes) divisé en 3.000 parts de 15,24 (Quinze Euros et Vingt Quatre Centimes) chacune.

1.1.2.2 SARL A2COM INSTITUT

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination: **A2COM INSTITUT**
Objet: Audit, conseil, formation, prestation d'encadrement, de suivi d'opération, de contrôle de qualité à destination des entreprises, des administrations, des collectivités, des associations et des particuliers
Exercice social : 1er juillet – 30 juin
Siège social: 3, rue Guglielmo Marconi – Les Bureaux d'Argoat - 44800 Saint-Herblain
Immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 420.253.304
Capital : 7.622,45 (Sept Mille Six Cent Vingt Deux Euros et Quarante Cinq Centimes) divisé en 500 parts de 15.24 (Quinze Euros et Vingt Quatre Centimes) chacune.

1.1.2.3 SARL A2COM FORMATION

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination: **A2COM FORMATION**
Objet: Audit, conseil, formation, prestation d'encadrement, de suivi d'opération, de contrôle de qualité à destination des entreprises, des administrations, des collectivités, des associations et des particuliers
Exercice social : 1er juillet – 30 juin
Siège social: rue Jean-Marie David – Parc de la Teillais – 35740 Pacé
Immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 518.615.968
Capital : 10.000 (Dix Mille) Euros divisé en 1.000 parts de 10 (Dix) Euros chacune.

1.1.3 Les apporteurs

- 1) **Monsieur Noël MINARD**
né le 25 décembre 1967 à SAINT-MEEN-LE-GRAND (35)
- 2) **Madame Isabelle DELAUNE épouse MINARD**
née le 23 septembre 1968 à SAINT-MEEN-LE-GRAND (35)

Mariés ensemble sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître CHASLE, Notaire à RENNES (35) le 5 février 1992, préalablement à leur union célébrée à la mairie de MEDREAC (35) le 26 septembre 1992.

Demeurant ensemble à PACE (35740) « La Planche Fagline ».

1.2 Description des apports

Les apporteurs font apport à la société A2COM DEVELOPPEMENT qui accepte, sous les conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et sous la condition suspensive stipulée à l'article 6 du contrat d'apport, de la pleine propriété des parts sociales ci-après désignées :

1.2.1 Apport de 3.000 (Trois Mille) parts de la société A2COM

3.000 parts sociales de la société **A2 COM**, société à responsabilité limitée au capital de 45.734,71 €, divisé en 3 000 parts sociales de 15,24 € chacune, dont le siège social est situé ZAC de la Teillais (35740) PACE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 404.072.787, à savoir :

- Monsieur Noël MINARD apporte 2.994 parts sociales numérotées de 1 à 2.994 qu'il détient dans le capital de la société A2 COM,
- Madame Isabelle DELAUNE apporte 6 parts sociales numérotées de 2.995 à 3.000 qu'elle détient dans le capital de la société A2 COM

1.2.2 Apport de 500 (Cinq Cents) parts de la société A2COM INSTITUT

500 parts de la société **A2COM INSTITUT**, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros divisé en 500 parts sociales de 15,24 € chacune, dont le siège social est situé 3, rue Guglielmo Marconi – Les Bureaux d'Argoat (44800) SAINT-HERBLAIN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 420.253.304, à savoir :

- Monsieur Noël MINARD apporte 499 parts sociales numérotées de 1 à 499 qu'il détient dans le capital de la société A2COM INSTITUT,
- Madame Isabelle DELAUNE apporte 1 part sociale portant le numéro 500 qu'elle détient dans le capital de la société A2COM INSTITUT.

1.2.3 Apport de 500 (Cinq Cents) parts de la société A2COM FORMATION

500 parts de la société **A2COM FORMATION**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros divisé en 1.000 parts de 10 € chacune, dont le siège social est situé ZAC de la Teillais (35740) PACE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 518.615.968, à savoir :

- Monsieur Noël MINARD apporte 250 parts sociales numérotées de 1 à 250 qu'il détient dans le capital de la société A2COM FORMATION,
- Madame Isabelle DELAUNE apporte 250 parts sociales numérotées de 251 à 500 qu'elle détient dans le capital de la société A2COM FORMATION.

1.3 Evaluation des apports

1.3.1 SARL A2COM

Les apports représentant 100 % du capital social de la société **A2 COM** sont évalués à la somme totale de **1.400.000 (Un Million Quatre Cent Mille) euros** ce qui donne une valeur du titre de 466,66 (Quatre Cent Soixante Six euros et Soixante Six Centimes).

1.3.2 SARL A2COM INSTITUT

Les apports représentant 100 % du capital social de la société **A2COM INSTITUT** sont évalués à la somme totale de **35.000 (Trente Cinq Mille) euros**, ce qui donne une valeur du titre de 70 (Soixante Dix) euros.

1.3.3 SARL A2COM FORMATION

Les apports représentant 50 % du capital social de la société **A2COM FORMATION** sont évalués à la somme totale de **5.000 (Cinq Mille) euros**, ce qui donne une valeur du titre de 10 (Dix) euros et une valeur globale de la société de 10.000 (Dix Mille) euros.

1.4 Rémunération des apports

Les apports désignés ci-dessus, et évalués globalement à la somme de **1.440.000 (Un Million Quatre Cent Quarante Mille) €**, seront rémunérés à hauteur de 1.440.000 € à titre d'**augmentation du capital social de la société A2COM DEVELOPPEMENT, par création de 144.000 parts sociales émises pour leur valeur nominale de 10 € chacune.**

Sur cette base, il sera attribué à chacun des apporteurs en proportion de leurs apports, des parts sociales à créer par la SARL A2COM DEVELOPPEMENT à titre d'augmentation de capital.

La rémunération se fera comme suit :

- Attribution à **Monsieur Noël MINARD** de **143.463 parts sociales** nouvelles de la société A2COM DEVELOPPEMENT, de 10 € nominal chacune, numérotées de 1.288 à 144.750,
- Attribution à **Madame Isabelle DELAUNE** de **537 parts sociales** nouvelles de la société A2COM DEVELOPPEMENT, de 10 € nominal chacune, numérotées de 751 à 1.287.

2. Vérifications effectuées et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences accomplies

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des apports effectués,
- et contrôler la valeur attribuée aux apports.

Mes diligences ont consisté à :

- m'entretenir avec les parties concernées par l'opération d'apport, afin de comprendre le contexte dans lequel elle se situe et pour analyser les modalités envisagées,
- vérifier les distributions de dividendes éventuellement réalisées depuis la clôture du dernier exercice social soit le 30 juin 2009,
- vérifier la propriété des apports, l'absence de sûretés et la disponibilité de la cession,
- analyser les documents économiques et financiers réalisés et prévus des sociétés du Groupe constitué par les sociétés A2COM, A2COM INSTITUT, A2COM FORMATION et IDBC
- examiner les notes de synthèse établies par la direction et ses conseils sur les orientations stratégiques du Groupe,
- analyser l'estimation de la valorisation retenue dans le traité d'apport,
- m'assurer qu'aucun fait ou événement porté à ma connaissance et survenu depuis le 1^{er} juillet 2009 ne soit susceptible de remettre en cause les valeurs d'apport des titres des sociétés A2COM, A2COM INSTITUT et A2COM FORMATION.
- et examiner les rapports du commissaire aux comptes.

2.2. Appréciation du commissaire aux apports

Sur la base des perspectives de développement et du « business model » présentés par la direction du Groupe A2COM, j'ai conduit mes travaux de valorisation en dissociant chaque société mais en prenant en compte le poids économique et financier de chacune des activités.

Il en ressort des approches de valorisation différenciées selon les sociétés concernées par l'opération d'apport.

➤ A2COM

Cette société constitue la structure opérationnelle du Groupe, porteuse des plus grandes perspectives, notamment par le développement de l'activité Infogérance.

De ce fait, l'approche par la méthode de rentabilité et de capitalisation des flux a été privilégiée.

Compte tenu du potentiel intrinsèque de la SARL A2COM et plus particulièrement de sa capacité à générer sur le futur une forte croissance de son activité Infogérance tant en Chiffre d’Affaires qu’en Rentabilité par l’Excédent Brut d’Exploitation (EBE), une capitalisation à 11% de l’EBE du dernier exercice, corrigé de l’activité formation et net d’un IS théorique, soit un EBE d’environ 155.000 €, donne une valeur globale de 1.400.000 € à la société A2COM.

Cette valeur correspond également à 6 fois l’EBE Brut corrigé, ce qui est cohérent avec le niveau d’affaires et le secteur d’activité de la société.

➤ **A2COM INSTITUT**

Compte tenu du caractère spécifique de l’activité de cette SARL et de son positionnement dans le Groupe, une approche de la valeur par la méthode mathématique est la plus pertinente.

Il en ressort une valorisation correspondant à l’Actif Net au 30 juin 2009 ajusté de la rentabilité en cours, soit une valeur globale de A2COM INSTITUT à 35.000 €.

➤ **A2COM FORMATION**

Le caractère récent de la société, qui n’a pas encore clôturé son premier exercice social et la spécificité de l’activité qui est accessoire à l’activité principale du Groupe, d’où son détachement de A2COM en début d’année 2010, une valorisation mathématique et patrimoniale est appropriée.

La valeur globale de la société A2COM FORMATION serait celle de son capital social, soit 10.000 €.

3. Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à **1.440.000 (Un Million Quatre Cent Quarante Mille) euros**, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé lors de l'apport.

Fait à Rennes,
Le 18 juin 2010

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Le Commissaire aux Apports
Pascal LEVENÉ